



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Coulongé

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHS-CT du 19 mai 2016

Présents : les membres de l'administration (DISI et RESI), l'assistant de prévention (R. Saboureau), le médecin de prévention d'Angers (docteurs Autran), l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail (D Fréville), les représentants syndicaux.

Déclarations liminaires : voir sur notre site.

Réponses du Directeur :

Concernant la pénurie de médecins de prévention, le Directeur reconnaît qu'un lien existe probablement avec le contexte de restrictions budgétaires des dépenses de l'État (politique du numerus clausus).

Sur les postes vacants, le Directeur nous a répondu que la désynchronisation des moyens avec les missions, à Tours, était conjoncturelle, mais pas forcément structurelle ; il a cité en exemple Rennes, où les missions sont revenues fin 2014, et les postes vacants commencent à être comblés. Patience, donc !

Il a rappelé que la Dgfi ne peut pas suffisamment embaucher aujourd'hui, parce que les moyens alloués par la « représentation nationale » ne le permettent pas. Pour l'informatique en particulier, il suppose que le dispositif d'apprentissage favorisera l'embauche. L'espoir fait vivre !

Il assume le fait que si les moyens continuent de baisser, on ne pourra pas maintenir les missions à un niveau égal. C'est d'une logique implacable, mais les agents subissent les dommages de ces coupes drastiques, et des réorganisations/suppressions de services qui en découlent : perte de sens dans le travail, sentiment de travail dans l'urgence, reviennent dans les rapports des médecins de prévention et dans les DUERPs.

Présentation de la Note d'Orientation Santé-Sécurité-Conditions de Travail 2016 :

Cette note, discutée avec les représentants nationaux des personnels en CHS-CT ministériel, définit les priorités à mettre en œuvre au niveau des Directions : prévention des risques de chutes à améliorer, des risques routiers (en complément des formations, trouver des pistes d'organisation pour les limiter).

Les personnels des CID et SIL sont particulièrement exposés au risque routier. Nous considérons que tout doit être mis en place pour permettre aux agents d'exercer leurs missions d'assistance au plus près des utilisateurs, dans des délais satisfaisants et dans des conditions de sécurité optimales. L'administration doit tout mettre en œuvre pour prévenir ce risque. Au contraire, il est à craindre qu'elle ne s'appuie dessus pour supprimer des missions...voyez je prends soin de

votre santé !. Face à ces inquiétudes, notre direction se défend de vouloir limiter les déplacements de manière arbitraire, mais incite plutôt chaque fois que cela est possible à optimiser les déplacements, ce qui est déjà le cas la plupart du temps.

Les autres axes importants sont : la prévention des risques psycho-sociaux, sur lesquels l'accent est particulièrement mis (5,4 situations d'exposition RPS en moyenne par agent à la Dgfi !), les risques incendie et panique, les travaux et dispositifs de mise en sécurité des bâtiments, la mise à jour des documents Technique Amiante (bâtiments de **Nantes Marsauderies et Angers** pour ce qui concerne la Disi).

Présentation du rapport annuel des médecins de prévention

Le médecin coordonnateur de la Disi (docteur Autran) fait état des difficultés provoquées par la pénurie de médecins de prévention. En effet, il n'y a plus de médecin en Mayenne depuis plusieurs années, ni dans le Morbihan depuis fin 2015, et la Loire Atlantique est en sous-effectif. La situation est d'autant plus inquiétante, qu'une vague de départs en retraite de médecins se prépare. La situation risque donc de se dégrader encore dans les années à venir, obligeant les médecins à se cantonner aux visites de surveillance médicale particulière ou spéciale, et peut-être à ne plus pouvoir assurer les visites quinquennales. La loi travail que nous contestons va totalement dans ce sens.

A la pénurie générale de médecins en France, liée à la politique de numerus clausus, s'ajoutent des conditions dissuasives au sein du Ministère puisque aucune assistance administrative ne leur est accordée.

En 2015, 246 visites médicales ont été effectuées. 36 aménagements de postes ont été proposés par les médecins de prévention, aucun n'a été refusé par l'Administration.

Rappel : pour tout besoin de matériel ergonomique (souris, fauteuil, etc..) lié à une pathologie particulière, le CHS engage les dépenses sur prescription médicale. Les agents peuvent demander un rendez-vous auprès de leur médecin de prévention par l'intermédiaire de leur service RH de proximité.

Rapport annuel du CHS-CT pour l'année 2015 :

L'année 2015 s'est déroulée dans la continuité des actions entreprises depuis la création de la Disi Ouest : 3 CHS se sont réunis, ainsi que 3 groupes de travail liés au budget, au DUERP/PAP. 2 visites de sites (CID 29 et CID 56) ont été effectuées par une délégation du CHS, et 1 visite par l'inspecteur santé sécurité au travail (à Nantes Coulongé).

Les dépenses du CHS se sont réparties entre les formations (40%), les travaux d'amélioration des ambiances de travail (44%), la sécurité incendie/électricité (12%), et les aménagements de postes (4%).

Approbation du DUERP 2015 / PAP 2016 :

Les représentants du personnel ont émis un avis circonstancié favorable, prenant acte de la proposition de l'administration d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux, dont l'efficacité sera à apprécier à l'issue de cette première année de mise en œuvre. Une réserve est émise cependant compte-tenu des sous-effectifs.

Suivi des actions entreprises suite aux visites CHS / Informations projet immobilier Rennes

CID 29 A Brest, les problèmes de stores ne sont pas résolus (nouveaux devis demandés), le ragréage du local de stockage est prévu très prochainement. La mise à jour des DTA (Document technique amiante) des locaux techniques et les travaux sur les blocs de secours sont en cours.

A Quimper, l'immeuble doit être mis en vente, aussi la Ddfip ne veut engager aucun travaux, ce qui n'est pas satisfaisant au regard de l'état des locaux dans lesquels les agents travaillent.

CID 56 : A Lorient, le ménage est désormais effectué dans le bureau de la CID. L'accès au local de stockage ne pose plus de problème.

A Vannes, les agents sont sur un seul site depuis le 9 mai. Un local de 90 m² a été attribué. Le réaménagement est en cours.

Projet immobilier **ESI de Rennes** : l'étude de la faisabilité de l'installation du Centre d'encaissement des amendes dans le bâtiment est positive. Le CEA

devrait donc déménager, sans que l'on connaisse encore les délais, au deuxième étage de l'ESI. Les agents de l'ESI seraient regroupés au troisième étage, et la Brigade Patrimoniale ne resterait pas dans le bâtiment. Des travaux sont nécessaires, aussi cela ne se fera certainement pas cette année.

Rapport de la visite de la CID 72

Une délégation du CHS s'est rendue au Mans le 25 janvier. Les constats effectués lors de la visite suite à l'observation des locaux et la discussion avec les agents, sont présentés à l'ensemble des membres du CHS, ainsi que les préconisations qui en découlent. Au sujet du risque de surcharge de travail lors du déménagement des SIE du Mans, la responsable d'ESI indique que finalement, le projet immobilier a été scindé en 2 temps (mars et dernier quadrimestre 2016).

Examen du budget 2016 :

Son montant total est de 61 000 euros. La somme allouée par agent reste stable, mais la diminution des effectifs induit une baisse globale par rapport aux années passées.

A ce jour, sur les sommes provisionnées, 45 % seront utilisés pour la formation, 29 % pour des travaux, et 21 % pour l'achat de matériels.

Examen du Registre Hygiène et Sécurité / accidents de service :

A Tours, les agents de la CID partagent leur bureau avec l'Assistance Téléphonique ; l'espace est insuffisant et l'ambiance sonore est trop importante ; ils souhaitent être installés dans un nouveau bureau. La Disi va travailler avec la Ddfip 37 sur ce sujet et une fiche d'impact sera rédigée.

Accidents de service : 8 accidents ont d'ores et déjà été signalés depuis le début de l'année. (accidents de trajet, glissades, chute de hauteur).

Rapport de visite de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail à l'ESI d'Angers

L'ISST a visité les locaux de l'**ESI d'Angers** les 14 et 15 mars. Ses recommandations sont présentées en séance. Elles concernent principalement le toit-terrasse (étanchéité et risque de chute), la sécurité électrique (multiprises à proscrire), l'entretien du système de sécurité incendie, la mise à jour du DTA (prévue cette année), la prévention des risques chimiques (produits ménagers), et l'ambiance sonore sur le plateau d'assistance téléphonique (problème des casques et de Prosodie).